

p.8.24.10
p.B.25.10 - LH/PMH

Berne, le 30 avril 1990

CONFIDENTIEL

Note à Monsieur le Secrétaire d'Etat Klaus Jacobi

Proposition visant à intégrer une "cellule bons offices"
dans le Service de la politique de paix de la Division politique III

(Quelques considérations supplémentaires par rapport à ma note du 27.2.90 :
voir annexe)

1. Le 19.4.1990, Mme l'Ambassadeur M. von Grünigen et le soussigné se sont entretenus avec M. l'Ambassadeur F. Staehelin (SFR) et M. C. Raedersdorf (RAE) de cette question.

SFR a mis l'accent sur la nécessité, pour le Service qui recevra cette cellule, de pouvoir assurer une certaine continuité et d'avoir une "masse critique" minimale. Ceci est en effet vrai. Or, le Service de la politique de paix aura à l'avenir cette "masse critique" dans la mesure où il est prévu de lui accorder un collaborateur supplémentaire. Par ailleurs, la Division politique III est suffisamment grande pour que l'on puisse faire preuve de flexibilité dans l'engagement de ses collaborateurs. En ce qui concerne le fonctionnement de l'ordinateur / fichier, il pourra être effectué par la secrétaire du Service.

RAE, quant à lui, a souligné que le Corps ne souhaitait surtout pas s'ac-
caparer de cette cellule et plus particulièrement de l'ordinateur, étant
donné qu'il avait déjà suffisamment de travail. La proposition d'héberger
l'ordinateur au SKH devait plutôt être considérée comme étant un service
(Dienstleistung) que le Corps était prêt à nous rendre.

J'ai personnellement l'impression que le souci de SFR est d'éviter, en installant l'ordinateur au SKH, que nous puissions déborder sur son domaine de compétence. Ce qui, il va sans dire, n'est nullement notre intention.

2. La nature des volontaires qui figurent sur le fichier "bons offices" est différente de celle des inscrits au SKH. Certes, certains de ces volontaires se sont annoncés aux deux endroits, mais en règle générale, on peut dire que les volontaires du SKH sont plus des spécialistes et des techniciens tandis que les volontaires des bons offices sont plus des généralistes. Enfin, ces derniers considèrent que leur interlocuteur à Berne doit plutôt être auprès de la Direction politique qu'au SKH.
3. Si la cellule "bons offices" devait être intégrée au Service de la politique de paix, il reviendra au chef de ce Service et à son futur collaborateur d'entretenir des contacts avec les volontaires et de les informer des activités du Département dans les domaines qui pourraient les intéresser.
4. Les bons offices sont de nature essentiellement politique. La Direction politique et le Service de la politique de paix seront mieux à même, que le SKH par exemple, de définir le profil nécessaire des volontaires pour tel ou tel engagement.
5. La prise en charge de l'ordinateur / fichier nécessite à l'évidence des locaux. Ceux-ci existent en quantité suffisante puisque le Service de la politique de paix disposera de 3 bureaux à la Gurtengasse (le chef et son collaborateur au 2ème étage, la secrétaire au 4ème).
6. Il conviendrait de faire preuve au sein de notre Département d'un esprit de coopération au moins équivalent à celui dont nous nous prévalons dans notre politique de bons offices à l'égard d'Etats tiers. Ainsi, chaque Direction aurait des fonctions précises à assurer en matière de bons offices :

- 3 -

- La DP : opportunité et contexte politique, coordination , noyau dur de la politique des bons offices;
- La DOI : rôle majeur évident s'il s'agit d'une opération dans le cadre de l'ONU;
- La DASE : travail administratif (contrats, assurances, etc.) lors de l'engagement de volontaires;
- La DDA : - activité de bons offices propre au SKH,
- dépôt auprès du SKH du matériel acquis au cours de l'opération GANUPT et qui pourra servir lors de futures actions;
- la DDIP : aspects juridiques des bons offices

DIVISION POLITIQUE III
Service de la politique de paix

U. Lehner

Annexe : mentionnée

Copies : GRN / BH / LH